



AVIS PUBLIC

Premier projet de règlement numéro 1675-340 modifiant le règlement numéro 1675 de zonage

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 13 octobre 2020, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro **1675-340** intitulé « **Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage** ».

Ce projet de règlement vise à ne plus permettre, dans la zone 8-C-03, l'usage « C-08 : Automobile type 3 » et de retirer les normes qui y sont applicables, et ajouter une disposition particulière à la marge arrière minimale applicable aux usages « C-02 : Local » et « C-06 : Automobile type 1 ». Il sera soumis à une consultation écrite qui se tiendra jusqu'au **jeudi 5 novembre 2020**. Durant cette période, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires **par courriel à greffe@saint-eustache.ca ou par lettre écrite reçue à nos bureaux au plus tard le jeudi 5 novembre 2020 à 16 h 30, à l'adresse suivante :**

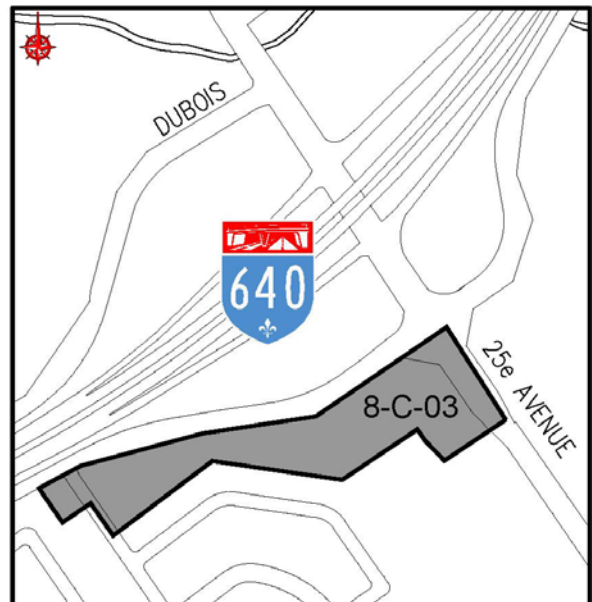
M^e Isabelle Boileau, greffière
Ville de Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache Qc J7R 1X9

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle de consultation publique conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Veillez-vous référer au croquis ci-après:

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au Service du greffe, à la mairie de Saint-Eustache, pendant les heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la Ville, section mairie / conseil municipal / séances du conseil / projets – règlements – séance ordinaire du 13 octobre 2020.



Fait à Saint-Eustache, ce 14^e jour d'octobre 2020.

La greffière,
Isabelle Boileau